

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : plénière de la CDA du mercredi 25 février 2026, tenue au siège du District à Vesoul, à 18H00.

Présidence : M. Nourédine DEBBICHE

Présent(e)s : Jean-François CHAPUZOT – Carlos FERREIRA – Yohan GIMENEZ – Rémi LAURENT – Marc LEMERCIER - Philippe PRUDHON – Dorian ROBBE - Sébastien VEZIN

Excusé(e)s : Mmes Laétitia LANCELOT – Océana NOMMAY
MM. Tristan BALLAND - Luc BARREAU – Jalil BOURAGA – Mohamed CHAKAFI – Billel DEBBICHE – Malik ZELFA KALAA

Le Président de la commission ouvre la réunion, en souhaitant la bienvenue à tous pour cette première réunion plénière de cette nouvelle année 2026.

1. Informations générales

- FFF : compte rendu réunion groupe de travail Désignations Ligue de Bourgogne Franche-Comté du 12 janvier 2026.
- FFF : Plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres / 5 orientations majeures
 - réprimer en instaurant une tolérance « zéro »
 - aider en dotant les arbitres de nouveaux outils réglementaires
 - protéger en sécurisant l'activité des arbitres
 - former en éduquant à l'arbitrage dès le plus jeune âge
 - accompagner en étant aux côtés des arbitres victimes de violences
- LBFC : séminaire CDA/CRA du samedi 24 janvier 2026 à l'Astragale à Dijon.
- Retour sur l'assemblée générale d'hiver (financière) du District du vendredi 12 décembre 2025, et notamment les échanges lors des travaux en ateliers
- Retour sur les travaux de l'assemblée fédérale (FFF) du samedi 13 décembre 2025 à Paris, à laquelle Philippe PRUDHON a participé.

2. Retour sur les réunions du bureau de CDA (1^{ère} partie de saison)

Un retour est fait sur les réunions de Bureau de la CDA de la première partie de la saison. Le Bureau s'est réuni trois fois, les mardi 26 août, jeudi 23 octobre 2025 et le 10 janvier 2026, pour traiter les sujets courants, les absences, les indisponibilités des arbitres, et les différents manquements constatés. 3 arbitres ont aussi été reçus suite à convocation adressée.

La CDA plénière décide le maintien de l'actuel format de fonctionnement de la commission, en terme de périodicité des réunions, à savoir la tenue d'un Bureau tous les deux mois environ, et 3 réunions de CDA plénière par saison sportive, l'une en début de saison, la seconde en janvier et la troisième en fin de saison sportive pour valider les classements de la saison et arrêter les promotions et les rétrogradations.

3. Courriers reçus/à traiter – situations à évoquer

- FFF/DTA : courrier information/orientations de la Direction de l'Arbitrage et temps de concertation 2026. Date du prochain rassemblement des présidents de CRA et des CDA les vendredi 29 et samedi 30 mai 2026, au siège de la FFF à Paris.
- FFF : compte rendu réunion groupe de travail Désignations Ligue de Bourgogne Franche-Comté du 12 janvier 2026. Remerciements à Carlos FERREIRA qui a participé à ces travaux.
- LBFC : séminaire CDA/CRA du samedi 24 janvier 2026 à l'Astragale à Dijon. Remerciements à Yoann GIMENEZ qui y a représenté le président de la CDA.
- Informations communiquées par Océana NOMMAY, en charge de l'arbitrage féminin du District, vis-à-vis de l'arbitrage départemental et régional

4. Absences et excuses des arbitres

4.1) Absence des arbitres

Journée du 31 janvier et 1^{er} février 2026

Néant

Journée du 7 et 8 février 2026

Néant

Journée du 14 et 15 février 2026

Néant

Journée du 21 et 22 février 2026

Néant

4.2) Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 31 janvier et 1 février 2026 :

Léo MUGNIER (Vesoul Racing)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 7 et 8 février 2026 :

Axel MERCIER (Fc 2 Vels)

Excuse validée/Non comptabilisée

Léo MUGNIER (Vesoul Racing)

Application du barème CDA en vigueur

Samuel WIDMER (Rioz Fc)

Application du barème CDA en vigueur

Anthony LOTSCHER (Melisey/St Barthelemy)

Excuse validée/Non comptabilisée

Mathieu POTHIN (Rigny)

Application du barème CDA en vigueur

Christian CLODORE (Larians)

Excuse validée/Non comptabilisée

Christophe PRIOU (Lure JS)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 14 et 15 février 2026 :

Sébastien COURAUD (Autrey les Gray)

Excuse validée/Non comptabilisée

Journée du 21 et 22 février 2026 :

Néant

5. Candidatures à l'arbitrage en ligue – centre et AA – au titre de la saison 2026/2027 – plan de préparation par section technique

Rappel des candidatures à l'arbitrage en ligue validées :

Au titre d'arbitre Ligue régionale 3 :

- *Alexandre Beauprêtre (groupe D1)
- * Ilias Bentiri (groupe D2)
- * Loik Filoni (groupe D2)
- * Calvin Leveau (groupe D2)
- * Razwan Munawar (groupe D2)
- * Yacine Oussemgane (groupe D2)

La commission prend connaissance de la situation de M. Yacine OUSSEMGANE, et décide que son actuelle inaptitude physique ne peut pas lui permettre de candidater à l'échelon ligue R3, en lien avec les demandes et exigences physiques de cette fonction.
La candidature de M. OUSSEMGANE est annulée.

La commission valide la proposition de la section technique de la CDA d'organiser un examen théorique probatoire, qui suivra une phase de transmission aux candidats du programme des éléments à réviser, et le délai d'un mois pour le faire.

La commission valide le principe de retenir 3 candidats sur les 5 de départ, après l'examen théorique probatoire, les 3 candidat pré sélectionnés seront également observés sur le terrain en avril et mai prochains.

Le sérieux et l'observance des règles figurant à l'article 23 du RI CDA sont rappelés aux candidats, sachant que le Bureau de CDA validera définitivement les candidats qui seront présentés à l'examen théorique du SAMEDI 27 JUIN 2026 (lieu à fixer).

6. Bilan du stage des arbitres du dimanche 18 janvier 2026 à Port/Saône

Vifs remerciements renouvelés à Monsieur le Maire de Port-sur-Saône, à Alain CERDAN, adjoint, ainsi qu'au président et aux membres du club local du RC Saônois pour la mise à disposition à titre gracieux des salles « sous la mairie » et « des bateliers », du terrain annexe de football et du club house local et l'excellent accueil réservé, lesquels permettent toujours un stage dans de très bonnes conditions.

Le format de la journée, les divers ateliers techniques proposés sur le terrain et en salle, ainsi que les intervenants, ont été appréciés par les arbitres très largement présents, et ont permis des échanges fructueux.

Quelques regrets sont exprimés vis-à-vis de la participation très faible des arbitres labélisés D4, qui avaient été conviés à participer à ce stage, sur la journée entière (42 invités – 4 présents – 23 excusés – 15 non excusés).

Le Bureau de CDA remercie la section technique pour la préparation et la large animation de ce rassemblement, les intervenants ainsi que les autres membres de la commission et également les arbitres de ligue, présents partiellement ou sur toute la journée.

Point de participation par groupe :

Groupe D1 :

Arbitres présents :

MM. ALTINOK – AMIRI – BEAUPRETRE – CARTIAUX – CLODORE - JAMMI – KADRI –
LOTSCHER – RAIDRON – STERBE – WIDMER

Arbitre non présents ou excusé :

MM. HELLER

Candidate R3 présente :

Mme VAUBOURG.

Groupe D2 :

Arbitres présents :

MM. AMS – ANGOT – COURAUD – DALANSY – FILONI – MERCIER – MUNAWAR –
OUSSEMGANE – TRONCIN.

Arbitres non présents ou excusés :

M. BENTIRI – LEVEAU – POTHIN – PRIOU – SIMONIN (désigné futsal) -

Groupe Arbitres Assistants :

Arbitres présents :

MM. AGNELOT – MARCHESIN - YILDIZ

Arbitres non présents ou excusés :

M. MUGNIER – ZANELLA

Groupe D3 :

Arbitres présents :

MM. ANDRE – CARLE – FLORIOT – HEZARD – MARAIS – MARTIN – MARTINS – MAUREL –
MAZZOLINI – OBIHI – PELLETIER – PORTIER.

Arbitres non présents ou excusés :

MM. AVIAT – DROMARD – GRANDPERRIN – LENTZ – RICHARD

La commission, après reprise de l'ensemble des situations des arbitres concernés, notamment les courriels et justificatifs reçus avant le stage, mais aussi après le stage répondant à l'interrogation de la commission, décide :

- **La facturation suite à l'absence non excusée au stage (30€) + facturation du coût du déjeuner qui était commandé + au club d'appartenance des arbitres ci-après suite à leur absence non justifiée (15€) : conformément au statut financier saison 2025/2026 validé le 18/08/2025 (formation et repas le cas échéant : 30€ + 15€),**

Groupe D1 :

Néant

Groupe D2 :

Néant

Groupe AA :

M. MUGNIER.

Groupe D3 :

Néant

- **L'application du barème CDA en vigueur pour absence partielle ou totale et en l'absence de justificatif reconnu valide par la commission, aux arbitres ci-après :**

- **Groupe D1 :**

Néant

- **Groupe D2 et groupe assistants :**

Néant

- **Groupe D3 :**

Néant

7. Stage des Jeunes Arbitres du dimanche 22 février 2026 au siège du District à Vesoul.

Rémi LAURENT, responsable du pôle Jeunes Arbitres de la CDA, développe les axes de travail présentés aux jeunes arbitres, ainsi que le bilan du stage.

Remerciements aux membres du pôle JA pour l'organisation et la gestion de ce rassemblement, aux membres de la commission pour leur présence, même partielle lors de la journée, ainsi qu'aux parents de Rémi LAURENT qui ont géré l'intégralité de l'intendance du repas pris sur site.

Point de participation

Arbitres présents :

MM. AFHAMI- AOUSSAR – BENCHAGRA – DENIZOT – GROSJEAN – GRUET – NOEL – NORMAND – NYKIEL – ODERON DOLE – RABEY – SALINO – VERA – VUILLET.

Arbitres non présents ou excusés :

MM. KHALLI – LAKEHAL – POTHIN – THIEBAUT -

8. Retour/Point des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), et état des candidatures en cours/à venir

Au titre de la saison 2024/2025 / RAPPEL :

- **Situation du candidat Anès GUELLATI (club Héricourt Haute Lizaine) :**

Suite à l'échec à l'examen pratique du 03/05/2025,

Suite au rapport de la rencontre tutorat du 02/09/2025, lequel mentionne la nécessité de revoir l'intéressé sur un deuxième et dernier tutorat avant convocation au 2^{ème} et dernier examen pratique

Malgré l'absence de l'intéressé à la désignation du 2^{ème} match de tutorat en date du 04/10/2025, et en l'absence de réception de pièce justificative demandée,

Le Bureau décide la convocation de l'intéressé à son second et ultime match d'examen pratique d'arbitrage, lorsque celui-ci déclarera à la CDA être en capacité de le subir.

Au titre de la saison 2025/2026 :

Session 2 :

Elle s'est déroulée les samedis 8, 15 et 22 novembre 2025 au siège du District à Vesoul.

Candidats admis à l'examen théorique (issus du District de Haute-Saône):

Amjad ABO ALSILL (Vesoul Agglomération)
Sophian BENTIRI (Lure Sporting)
Hossni BERKOUN (Vesoul Afm)
Zeynel CEYLAN (Pays Luxeuil)
Thomas DUVERNOY (Val Pesmes)
Marwan EL FAKIR (Vaivre Frotey Montigny)
Damien GENEY (Lure Sporting)
Olivier NOEL (Soing)
Flankin NZOGANG (Vaivre Frotey Montigny)
Mathéo PIERRE (Fc 2 Vels)
Maëlle POTHIN (Rigny)
Yasser RAHMOUNI (Vesoul Afm)
Aaron SOLLER (Fc 4 Rivières)
Steve TAIB (Noidans Vesoul)

Les candidats ci-dessus seront convoqués pour leur examen pratique d'arbitrage lors de la phase printemps 2026.

Candidats admis à l'examen théorique (issus du District Doubs - Territoire de Belfort):

Anita BELAT (Asm Belfort)
Eric DANBOY BAGALE DEGOUS (Besançon Football)
Yawovi GUELI (Asm Belfort)
Malick KOURA (Asm Belfort)
Romain NICOLAS (Arcey)
Barnabe ONDO BIYOGHE (Besançon Football)

Les candidats ci-dessus seront convoqués par leur CDA d'appartenance pour la gestion de l'examen pratique d'arbitrage.

Session 3 :

Elle s'est déroulée les samedis 7, 14 et 21 février 2026 au siège du District à Vesoul.

Abandon de candidature :

Juan BARBIER (Jussey)

Candidats admis à l'examen théorique (issus du District de Haute-Saône):

Malik BENTAALIA (Perrouse)
Victo DUBOIS (Perrouse)
Kylian FOURRIER (Breuches)
Estéban MAGNY (Héricourt Haute Lizaine)
Léo ZONI (Faverney)

Candidats admis à l'examen théorique (issus du District Doubs - Territoire de Belfort):

Mathis VANTAL (Morteau Montlebon)

Ce candidat sera convoqué par sa CDA d'appartenance pour la gestion de l'examen pratique d'arbitrage.

La date de la dernière partie administrative obligatoire (séance 7 : formalités administratives) reste à fixer pour les candidats issus du District de Haute-Saône.

Les candidats sous réserve de participation à cette dernière partie administrative seront convoqués pour leur examen pratique d'arbitrage lors de la phase printemps 2026.

Yoann GIMENEZ et Carlos FERREIRA, en accord avec Billel DEBBICHE, font par ailleurs part de leurs observations et sentiments suite à la tenue de cette FIA « 2.0 », à savoir nouvelle version, nouveaux modules, nouveaux axes et nouvelles méthodes pour « apprendre à devenir arbitre officiel » en quelques journées.

Ils souhaitent pouvoir faire également ces remontées à l'échelon régional, s'agissant notamment des ressentis techniques et théoriques, et des suites sur le terrain de candidats jugés faibles en théorie, ne disposant d'aucune base préalable, et qui connaîtront sans doute des difficultés à exercer sereinement, et/ou sans difficultés les fonctions.

Le président de CDA valide la remontée de ces informations à faire à l'échelon ETRA de la ligue.

9. Création d'un corps de délégué officiels du District

Marc LEMERCIER expose la création d'un corps de délégués officiels du District, la genèse du projet et la volonté de travailler en facilitateur avec l'ensemble des composantes des rencontres.

Une douzaine de personnes (H et F) ont déjà donné leur accord pour officier, certain/es exerçant déjà des fonctions en qualité de délégué officiel de Ligue.

Cela entrainera également des interactions avec les arbitres officiels, qui seront abordées lors du stage de rentrée de la saison prochaine, dans la mesure où les premiers délégués désignés cette saison le seront plus sur les phases finales et finales des différentes coupes jeunes et seniors du District.

Les délégués officiels auront également vocation à être prioritairement désignés sur les rencontres jugées « à surveiller » ou suite à décision disciplinaire ou réglementaire.

L'axe fort de la mandature du District leur sera précisé, puisque le délégué officiel de match reste un interlocuteur incontournable dans la gestion des comportements sur et hors des terrains, une large partie de sa mission y étant consacrée.

10. Travaux et actions à réfléchir et à engager sur la deuxième partie de la saison (discipline – comportements sur et hors des terrains, axe de la mandature District)

Après un large échange sur plusieurs sujets, la commission acte :

*une réflexion est à conduire pour proposer un « règlement intérieur » des Formations Initiales en Arbitrage (FIA), permettant de mieux cadrer certaines approximations ou postures des candidats et l'absence de règles claires pré établies. La section technique de la CDA, également en charge de l'animation des FIA, est chargée de cette réflexion, qui sera présentée à la réunion de la commission plénière de juillet 2026.

*un travail qui sera réalisé par Carlos FERREIRA et Dorian ROBBE sur le toilettage des Règles de Fonctionnement de l'Arbitrage Départemental, pour la saison 26/27, travail qui sera présenté à la réunion plénière de juillet 2026 pour être ensuite proposé au Comité Directeur du District.

*Philippe PRUDHON aborde le sujet des deux journées fair-play décidées sur le printemps 2026, et les attentes vis-à-vis du corps arbitral à l'occasion de ces journées, les arbitres officiels du District y étant également associés quant à la remontée d'actes – de gestes significativement fair-play et qui verront leurs auteurs récompensés.

11. Questions diverses et tour de table

Marc LEMERCIER évoque son souhait, en qualité de président de l'amicale des éducateurs de football de Haute-Saône, de voir se construire et mettre en œuvre un travail en commun entre les éducateurs et les arbitres du District.

Il constate encore beaucoup de points à améliorer entre ces deux familles majeures, et un temps d'échanges à initier, pourquoi pas lors des réunions de rentrée par catégories fin août début septembre, permettrait, outre de mieux se connaître, mais de mieux définir aussi les interactions attendues ou souhaitées.

Ce point est à aborder également lors de la prochaine de l'ETD (Equipe Technique Départementale).

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le Président de la CDA clôt la réunion à 21H00

Prochaine réunion du Bureau de CDA : sur convocation.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.